



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sleep-In à Renens: les autorités vaudoises interviennent**

**Depuis la fin de la semaine passée, sur décision du Conseil d'État et en collaboration avec plusieurs services de l'État et des communes de Renens et Lausanne, la police procède au contrôle des personnes séjournant au Sleep-In de Renens. À ce jour, 77 personnes ont été contrôlées dont neuf, sous le coup d'une ordonnance pénale pour infraction aux lois fédérales sur les stupéfiants et les étrangers, ont été placées en détention et 18 raccompagnées dans leur canton d'attribution. Quatre personnes ont été mises en détention administrative en vue de leur renvoi.**

Depuis plusieurs semaines, l'occupation du bâtiment et des jardins du Sleep-In de Renens, propriété de la Ville de Lausanne, ne correspond plus aux conditions initiales d'hébergement d'urgence prévues pour 24 personnes au maximum par nuit. Selon les informations en mains de la police, le nombre d'occupants dépasse largement ce chiffre, pouvant atteindre plus d'une centaine de personnes.

Depuis jeudi 16 juin 2016 au matin, la Police cantonale vaudoise coordonne une opération impliquant la Police de sûreté, la Gendarmerie, la Police municipale de Lausanne, la Police de l'Ouest lausannois et le Service de la population. Des policiers effectuent des contrôles aux abords du Sleep-In de Renens en application d'une décision du Conseil d'État vaudois. Les Municipalités de Lausanne et Renens avaient annoncé que des mesures seraient prises au vu de l'irrespect des engagements. Ces contrôles visent à établir l'identité des personnes fréquentant le Sleep-In dont certaines sont soupçonnées de s'adonner au trafic de produits stupéfiants et d'infractions à la loi sur les étrangers, afin d'y donner les suites administratives (renvois) et pénales adaptées. Ces mesures sont prises en collaboration avec les Municipalités de Lausanne et Renens, le Service de la population, le Service pénitentiaire, le Service de la santé publique, la Justice de paix de Lausanne et le Ministère public. Cette opération se déroule dans le calme et sans incident.

Les contrôles sont effectués par des patrouilles mixtes de policiers cantonaux, lausannois et de l'Ouest lausannois, soit en civil, soit en uniforme selon la situation. À ce jour, 77 personnes ont fait l'objet d'un contrôle en rue. Les personnes en situation irrégulière sont conduites dans les locaux de la Police cantonale pour des contrôles

détaillés dans le but notamment d'établir leur identité. Quarante-six personnes ont pu repartir au terme des contrôles ; 18 requérants d'asile déboutés ou disparus de leur adresse officielle ont été raccompagnés dans leur canton d'attribution et plusieurs interdictions de pénétrer sur le territoire vaudois ont été prononcées par la justice. Neuf personnes sous le coup d'une ordonnance de condamnation pénale ont été placées en détention pour y exécuter une peine privative de liberté allant de 18 à 425 jours, notamment pour trafic de produits stupéfiants et infraction à la loi sur les étrangers. Quatre personnes ont été placées en détention administrative en vue de leur renvoi, sur requête du Service de la population. Les personnes contrôlées proviennent principalement de l'Afrique de l'Ouest, en particulier du Nigéria et de Gambie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2016

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Police cantonale, Jean-Christophe Sauterel, commissaire principal, directeur prévention et communication, 021 644 80 22 ou 079 705 29 91 ; DECS, Steve Maucci, chef du Service de la population, 021 316 46 82